



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 74455

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les conséquences de la mise en place de la nouvelle déconcentration opérationnelle (NDO) à La Poste. La NDO réorganise théoriquement les directions départementales ainsi que l'encadrement des deux mille premiers bureaux de poste français. Depuis mai 2001, la NDO se déploie sur l'ensemble du territoire dans l'intention de rationaliser l'organisation de La Poste et satisfaire ainsi les attentes de ses usagers. Or, de nombreux salariés manifestent leurs préoccupations, appréhendant une réforme interne qui servirait d'alibi à une réduction des effectifs des petits bureaux de poste ruraux hâtivement jugés « peu rentables ». Si cette crainte se vérifiait, la qualité du service postal s'en trouverait fortement affaiblie. C'est pourquoi il lui demande si le secrétariat d'Etat envisage prochainement de tirer les premiers enseignements de la NDO au plan national et apporter ainsi des réponses aux légitimes préoccupations des usagers et salariés d'un service public fondamental.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74455

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1635